



الرقم : 247 (1/م/2026)  
التاريخ: 22 أبريل 2026

### إعلان هام

بشأن فتح باب التقدم للمنافسة على جائزة اليونسكو- الملك حمد بن عيسى آل خليفة  
لإستخدام تكنولوجيا المعلومات والإتصال في مجال التعليم للعام 2026

يطيب لي أن أتقدم لسعادتكم بخالص التحية والإحترام، أود إحاطة سعادتكم بأن منظمة الأمم المتحدة للتربية والعلوم والثقافة "اليونسكو" أعلنت عن فتح باب الترشح لنيل جائزة اليونسكو - الملك حمد بن عيسى آل خليفة لإستخدام تكنولوجيا المعلومات والإتصال في مجال التعليم للعام 2026م، وسيكون موضوع الجائزة لهذا العام هو "إعادة تصور الإبداع والتفكير النقدي بإستخدام الذكاء الاصطناعي" ويجب أن تظهر البرامج المختارة كيف يتفاعل المعلمين والمتعلمين عبر سياقات متنوعة مع أنظمة الذكاء الاصطناعي بطرق تحافظ على قدراتهم على التفكير والتميز والخيال.

ونحيطكم علماً بأن تقديم الطلبات عبر الإنترنت باللغة الإنجليزية أو اللغة الفرنسية من خلال الموقع الرسمي لمنظمة اليونسكو في موعد أقصاه 8 مايو 2026، وسيتم إختيار فائزين بالجائزة بناءً على توصيات لجنة تحكيم دولية، وسيحصل كل فائز على شهادة، وجائزة مالية قدرها (25000) دولار أمريكي.


كما يمكن الحصول على المزيد من المعلومات بشأن الجائزة، وسبل المشاركة فيها وشروط تقديم الترشيحات وجميع المسائل ذات الصلة بالجائزة عبر الموقع الإلكتروني لمنظمة اليونسكو على الرابط التالي:

<https://www.unesco.org/en/prizes/ict-education>

أو من خلال التواصل مع أمانة الجائزة بمنظمة اليونسكو مباشرة بريد إلكتروني (ictprize@unesco.org) هاتف (+33145680182).

آملين التكرم بإتخاذ ماترونه مناسباً للإعلان عن الجائزة لطفاً.

شاكرين ومقدرين لسعادتكم جهودكم المبذولة من أجل التعاون معنا لما فيه خير وصالح بلدينا الشقيقين وتفضلوا سعادتكم بقبول وافر التحية وخالص التقدير حفظكم الله ،،،

  
الدكتورة خالد راشد مطر  
المستشار الثقافي



بإدارة الأستاذة الدكتورة

المعلمة / ٢٠٢٤/٤/٢٧

# UNESCO King Hamad Bin Isa Al-Khalifa Prize for the Use of Information and Communication Technologies in Education

## 2026 Guidelines

### Theme: Reimagining creativity and critical thinking with artificial intelligence

Deadline for nominations: 8 May 2026

#### Contents

2026 theme .....	1
Who can apply? .....	1
Eligibility criteria.....	1
Focus and scope .....	2
Selection criteria.....	2
For Candidates: How to submit an application and ask for a nomination? .....	3
For Nominating Entities - National Commissions for UNESCO and NGOs in official partnership with UNESCO: How to nominate?.....	5

#### 2026 theme

The 2026 edition of the Prize focuses on the theme “**Reimagining creativity and critical thinking with artificial intelligence**”. It will recognize projects that demonstrate how teachers and learners in diverse contexts are engaging with artificial intelligence (AI) systems in ways that challenge the flattening effects of AI and encourage critical thinking, imagination and creativity with evidence-based practices. The Prize seeks to surface and spotlight best practices that resist creativity offload and instead examine how AI can expand the horizons of human ingenuity across all education levels and in both formal and non-formal learning environments.

#### Who can apply?

Individuals, institutions, non-governmental organizations or other entities.

#### Eligibility criteria

- ✓ The project is relevant to the theme of the year
- ✓ The project should have been implemented for at least 1 year with evidence of concrete activities



- ✓ The project and its organization should not be affiliated with, or receive any funding from UNESCO

## Focus and scope

Submissions should capture the strategies and techniques used to cultivate critical thinking, creative inquiry and imagination with AI. Each submission should provide insight into the following:

- ✓ **Contexts of AI use and co-creation**
  - The contexts in which teachers and learners use AI to harness critical thinking and creativity
- ✓ **Teaching strategies that cultivate critical thinking and creativity**
  - How teachers integrate AI tools to encourage learners to engage critically and creatively with AI
- ✓ **Learning with AI**
  - How students use AI to question, interrogate, explore, write, problem-solve or create
  - How students grapple with difficult questions and resist the temptation to offload their thinking
  - How AI affects motivation, participation, collaboration and critical thinking
- ✓ **Assessment and evidence of critical thinking and creativity with AI**
  - How critical thinking and creativity with AI are assessed
  - Qualitative or quantitative evidence, such as student work samples, reflections and peer feedback

## Selection criteria

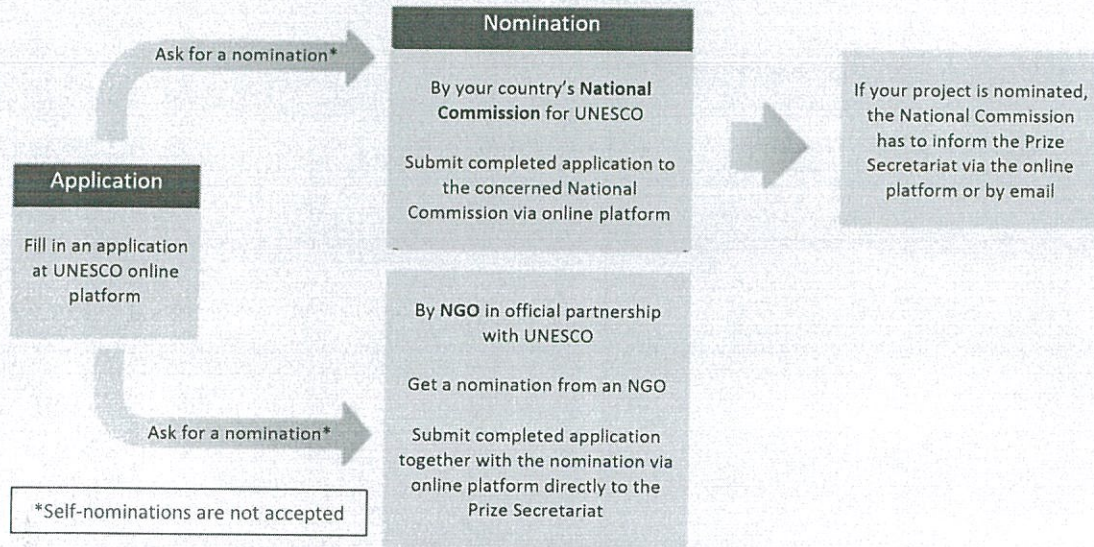
- ✓ **Learning contexts:** The project should provide vivid descriptions of contexts and conditions under which AI is used to enable critical thinking and creativity.
- ✓ **Pedagogical innovation:** The project should demonstrate creative, contextually-relevant integration of AI in a manner that cultivates critical thinking and creativity.
- ✓ **Evidence of learning:** The project should provide clear qualitative or quantitative evidence of how students' critical thinking and creative capabilities are developed through the use of AI.
- ✓ **Inclusion and equity:** The project should reflect how AI has been used to reach learners who are excluded, marginalized or disengaged.
- ✓ **Agency and voice:** The project should highlight how learners exercise choice, curiosity and authorship in AI-supported learning.
- ✓ **Replicability:** The project should offer insight into how the initiative can be adapted by other teachers in diverse classroom contexts.

*\*If digital tools are used for the delivery of the project activities, the Prize prioritizes projects that deploy tools offering unrestricted access to their core features without imposing any fees for target users.*



\*The Prize is not a grant scheme to support new projects or organizations. The Prize is aimed at recognizing already implemented projects and activities or individuals/institutions/organizations for the use of technologies in education, teaching, and learning.

### For Candidates: How to submit an application and ask for a nomination?



1. **Contact nominating entity:** If your project/programme meets the criteria, please get in contact as soon as possible with an appropriate nominating entity to inform about your interest in applying for the Prize.
  - List of National Commissions for UNESCO
  - List of NGOs in official partnership with UNESCO
2. **Create your account:** Request a user account and indicate through which entity you will apply at: [www.unesco.org/ict-ed-prize/register](http://www.unesco.org/ict-ed-prize/register)
3. **Go to the online platform** accessible at [www.unesco.org/ict-ed-prize](http://www.unesco.org/ict-ed-prize) and start filling in the online application form in **English** or **French**.
4. **Present your project** in a clear and structured way, following the instructions given in the form and respecting the indicated word limit. All supporting materials (e.g. publications, photos, videos) must be transmitted electronically through the online system.
5. **Ensure that your project is nominated**

If you want to be nominated by your country's National Commission

If you want to be nominated by an NGO in official partnership with UNESCO



- Fill in the application and submit it via UNESCO online platform for review and possible nomination of the concerned National Commission
- If selected, the National Commission will provide the nomination via UNESCO online platform and submit it to the Prize Secretariat
- Please note that a National Commission can nominate only up to 3 submissions
- Identify an NGO in official partnership with UNESCO
- Provide this NGO with information about your project and ask for a nomination
- Receive a nomination (in form of a letter) and attach it to your online application
- Submit the application to the Prize Secretariat via UNESCO online platform

We strongly recommend:

\* Contact your country's National Commission already while filling in the application

\* Some countries may have the national selection process and internal deadlines for submission. This is why it is essential to get in contact with the relevant National Commission from the very beginning of the application process in order to submit your application in line with the National Commission deadline and guidelines.

Please note that **self-nominations cannot be considered**. Any submission form **not nominated** by the National Commission or an NGO in official partnership with UNESCO will not be accepted by the Secretariat.

**Difficulties in reaching an appropriate nominating entity:** please contact the Prize Secretariat.



### For Nominating Entities - National Commissions for UNESCO and NGOs in official partnership with UNESCO: How to nominate?

1. **Screen your candidates:** Inform all involved stakeholders and set up a selection committee or panel to screen the candidates.
2. **Nominate up to three candidates:** Select the three best candidates whose projects are in line with the theme. You are encouraged to work with the candidates to prepare their submission forms.

National Commission for UNESCO	NGOs in official partnership with UNESCO
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ National Commissions can access the platform with their generic UNESCO accounts. To access the nomination form, the National Commission should:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Follow the link provided to the application or access the online platform here: <a href="http://www.unesco.org/ict-ed-prize">www.unesco.org/ict-ed-prize</a></li> <li>• On the login page, enter the username (natcom.yourcountryname@natcom.unesco.org)</li> <li>• Enter the password associated with the UNESCO account of the National Commission.</li> </ul> </li> <li>➤ A National Commission can also initiate the process of nomination and submit an application on behalf of a candidate</li> <li>➤ To nominate a candidate, the National Commission should edit the online form by entering a written recommendation in the appropriate fields, in English or French, and explain why the project of the candidate deserves the Prize (max 350 words).</li> <li>* If due to technical problems, the National Commission cannot access the online platform to provide the nomination, it can issue a nomination letter or inform the Prize Secretariat by email.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ If solicited by a candidate and wishing to submit the nomination, you should provide a nomination letter to be attached by the candidate to the online form</li> <li>➤ An NGO can also submit an application on behalf of a candidate. To create and fill in the application, please see the guidelines for candidates.</li> </ul>

Should you require any clarification regarding the application or nomination process, please directly contact the Secretariat of the UNESCO King Hamad Bin Isa Al-Khalifa Prize for the Use of ICT in education at UNESCO: [ictprize@unesco.org](mailto:ictprize@unesco.org)

**We look forward to receiving your nominations!**

Réf. : CL/4536

Objet : **Appel à candidatures pour l'édition 2026 du Prix UNESCO-Roi Hamad Bin Isa Al-Khalifa pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir d'inviter votre Gouvernement à soumettre des candidatures pour l'édition 2026 du Prix UNESCO-Roi Hamad Bin Isa Al-Khalifa pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation.

Soutenu par le Royaume du Bahreïn depuis plus de 20 ans, le Prix distingue des projets employant les nouvelles technologies pour faire progresser les apprentissages et les pédagogies.

L'édition 2026 a pour thème : « **Réinventer la créativité et la pensée critique avec l'intelligence artificielle** ». Les programmes récompensés doivent notamment démontrer comment, dans divers contextes, les enseignants et les apprenants utilisent les systèmes d'IA tout en préservant leurs capacités de raisonnement, de discernement et d'imagination.

Deux lauréats seront désignés sur recommandation d'un jury international. Ils recevront chacun un diplôme ainsi qu'une récompense de 25 000 dollars des États-Unis.

Les candidatures doivent être déposées en ligne, en anglais ou en français, au plus tard le **8 mai 2026**. L'UNESCO encourage les États membres à mettre en place un processus national de sélection et à présenter jusqu'à trois candidatures via leurs Commissions nationales.

De plus amples informations sur le thème de l'édition 2026 et les modalités de candidatures sont disponibles via ce lien : <https://www.unesco.org/fr/prizes/ict-education>. Vous trouverez également en pièce jointe les Statuts du Prix, par ailleurs disponibles en ligne.

Le Secrétariat du Prix se tient enfin à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire (tél. : +33 1 45 68 01 82 ; courriel : [ictprize@unesco.org](mailto:ictprize@unesco.org)).

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

  
Khaled El-Enany

P.J. : Statuts du Prix UNESCO-Roi Hamad Bin Isa Al-Khalifa pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation

cc : Commissions nationales pour l'UNESCO  
Délégations permanentes auprès de l'UNESCO  
Bureaux hors Siège de l'UNESCO  
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation

Aux Ministres chargés des relations avec l'UNESCO



## ANNEXE I

### STATUTS DU PRIX UNESCO-ROI HAMAD BIN ISA AL KHALIFA POUR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS L'ÉDUCATION

#### Article premier – But

Le Prix UNESCO-Roi Hamad bin Isa Al Khalifa pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation est destiné à récompenser les projets et les activités de personnes, d'institutions, d'autres entités ou d'organisations non gouvernementales dont les modèles d'excellence, les meilleures pratiques et l'utilisation ingénieuse des technologies de l'information et de la communication (TIC) visent à promouvoir l'apprentissage, l'enseignement et les performances éducatives en général. Le but de ce Prix est conforme aux orientations et au mandat de l'UNESCO et en accord avec les objectifs stratégiques 1, 2, et 9 de l'Organisation, tels qu'énoncés dans la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021. Conformément à l'ODD 4 – Éducation 2030 ainsi qu'à la Déclaration de Qingdao et au Consensus de Beijing sur l'intelligence artificielle et l'éducation, le Prix prône une utilisation éthique des technologies afin d'accélérer la réalisation d'une éducation inclusive et équitable de qualité et d'un apprentissage tout au long de la vie pour tous.

#### Article 2 – Dénomination, montant et périodicité du Prix

2.1 Le Prix s'intitule « Prix UNESCO-Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation ».

2.2 Le Prix est financé par le Gouvernement du Royaume de Bahreïn et consiste en une contribution unique de 758 600 dollars des États-Unis, qui recouvre à la fois la valeur monétaire du Prix et le coût de son administration. Les intérêts éventuellement produits par cette somme s'ajouteront à la contribution générale. Tel que décidé par le Directeur général en consultation avec le donateur, le Prix consiste en une somme de 50 000 dollars des États-Unis à diviser en parts égales entre deux lauréats.

2.3 Tous les fonds reçus et les intérêts produits sont conservés sur un compte spécial produisant des intérêts ouvert pour le Prix (voir le Règlement financier à l'annexe II).

2.4 Toutes les dépenses de personnel et tous les frais de fonctionnement/gestion du Prix, y compris la totalité du coût de la cérémonie de remise du Prix et de l'information du public, d'un montant estimatif n'excédant pas 458 600 dollars des États-Unis, sont intégralement à la charge du Gouvernement du Royaume de Bahreïn. À cette fin, le Directeur général fixe le montant obligatoire à prélever au titre des frais généraux sur le compte spécial ouvert en application du Règlement financier du Prix.

2.5 Le Prix est attribué chaque année pendant une période de six ans, à compter de son édition 2021, étant entendu que cette période pourrait être ajustée pour prendre en considération des fluctuations des coûts d'administration.

#### Article 3 – Conditions/critères applicables aux candidats

Les candidats doivent avoir apporté une contribution importante à l'utilisation ingénieuse des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue d'améliorer l'apprentissage, l'enseignement et les performances éducatives en général. Le Prix peut être décerné à des personnes, des institutions, d'autres entités ou des organisations non gouvernementales.

#### **Article 4 – Désignation/choix des lauréats**

Les deux lauréats sont choisis par la Directrice générale de l'UNESCO à la lumière de l'évaluation des candidatures faite par un jury et sur recommandation de ce dernier.

#### **Article 5 – Jury**

5.1 Le jury se compose de cinq membres indépendants qui sont des personnalités réputées dans le domaine considéré, compte tenu de la nécessité d'une répartition géographique équitable, du respect de la parité et du principe de non-paiement d'honoraires. Ses membres sont nommés par le Directeur général pour une durée de deux ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder trois périodes consécutives de deux ans. Les membres du Conseil exécutif et leurs suppléants ne peuvent pas être désignés comme jurés. En cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, un juré se récuse ou est prié par le Directeur général de le faire. Le Directeur général peut remplacer des membres du jury pour un motif légitime.

5.2 Le jury élit son/sa Président(e) et son/sa Vice-Président(e). Les jurés ne sont pas rémunérés, mais perçoivent une indemnité de voyage et de logement, le cas échéant. Il faut un quorum de trois personnes pour que le jury puisse délibérer. Les langues de travail du jury sont l'anglais et le français.

5.3 Le jury conduit ses travaux et ses délibérations conformément aux présents Statuts et avec l'assistance d'un membre du Secrétariat de l'UNESCO désigné par le Directeur général. Les décisions sont prises par consensus dans la mesure du possible et, sinon, à bulletins secrets jusqu'à ce qu'une majorité simple se dégage. Un juré ne prend pas part au vote sur une candidature présentée par son pays.

5.4 Le jury se réunit une fois par an.

5.5 Le jury adresse au Directeur général de l'UNESCO une évaluation des candidatures accompagnée de recommandations, au plus tard 14 jours après la fin de ses délibérations.

#### **Article 6 – Candidatures**

6.1 Une fois que l'UNESCO a reçu le financement du prix, comme indiqué à l'article 2 ci-dessus, la Directrice générale de l'UNESCO invite officiellement les gouvernements des États membres, en consultation avec leur commission nationale, ainsi que les organisations non gouvernementales entretenant un partenariat officiel avec l'Organisation et œuvrant dans le domaine couvert par le Prix, à présenter des candidatures au secrétariat du prix, au plus tard le 15 octobre de chaque année. Il est entendu que cette échéance peut être ajustée pour prendre en considération des situations de crise ou d'urgence inédites.

6.2 Les candidatures sont proposées au Directeur général par les gouvernements des États membres, en consultation avec leur commission nationale, ou par des organisations non gouvernementales entretenant un partenariat officiel avec l'UNESCO. Nul ne peut présenter sa propre candidature spontanée.

6.3 Chaque candidature doit être accompagnée d'une recommandation écrite comprenant notamment, en anglais ou en français :

- (a) la description du profil et des réalisations du candidat ;
- (b) le résumé des travaux ou les résultats des travaux, publications et autres documents pertinents ayant une importance majeure, soumis à l'attention du jury ;
- (c) la définition de la contribution du candidat aux objectifs du Prix.

#### **Article 7 – Modalités d'attribution du Prix**

7.1 Le Prix est décerné par le Directeur général lors d'une cérémonie officielle organisée à cet effet au Siège de l'UNESCO ou en ligne avec l'accord du Gouvernement de Bahreïn, le 31 mars au plus tard, la date devant être fixée d'un commun accord. L'UNESCO remet au lauréat un chèque correspondant au montant du Prix ainsi qu'un diplôme. L'UNESCO annonce officiellement les noms des lauréats.

7.2 Si les travaux récompensés sont l'œuvre de deux ou plusieurs personnes, le Prix leur est décerné conjointement. Le montant d'un Prix ne peut en aucun cas être partagé entre plus de trois personnes.

7.3 Si possible, les lauréats font un exposé sur les travaux récompensés. Cet exposé a lieu lors de la cérémonie de remise du Prix ou en liaison avec elle.

7.4 Les travaux effectués par une personne entre-temps décédée ne sont pas pris en considération pour l'attribution du Prix. Toutefois, en cas de décès d'un lauréat avant la remise du Prix, celui-ci peut lui être décerné à titre posthume.

7.5 Si un lauréat refuse le Prix, le jury soumet une nouvelle proposition au Directeur général.

#### **Article 8 – Clause de caducité automatique – renouvellement obligatoire du Prix**

8.1 Six mois avant la date d'expiration convenue du Prix, le Directeur général de l'UNESCO, avec le donateur, fait le point de tous les aspects du Prix et décide de le maintenir ou de le supprimer. Il informe le Conseil exécutif de l'UNESCO des conclusions de cet examen.

8.2 En cas de suppression du Prix, conformément à son Règlement financier, tout solde inutilisé est restitué au donateur, à moins qu'il n'en soit convenu autrement.

#### **Article 9 – Appel**

Il ne peut être fait appel de la décision de l'UNESCO concernant l'attribution du Prix. Les candidatures proposées au Prix ne sont pas divulguées.

#### **Article 10 – Amendements aux Statuts du Prix**

Tout amendement aux présents Statuts doit être soumis au Conseil exécutif pour approbation.

## Prix UNESCO-Roi Hamad Bin Isa Al-Khalifa pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation

### Processus de candidature 2026

**Thème : Réinventer la créativité et la pensée critique avec l'intelligence artificielle**

La date limite de candidature : 8 mai 2026

#### Table des matières

Thème 2026.....	1
Qui peut se porter candidat ?.....	1
Critères d'éligibilité.....	2
Les axes et les périmètres des soumissions.....	2
Critères de sélection.....	2
Pour les candidats : Comment soumettre sa candidature et solliciter une nomination ? .....	3
Pour les organismes de nomination – Commissions nationales pour l'UNESCO et ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO : Comment effectuer une nomination ? .....	5

#### Thème 2026

L'édition 2026 du Prix est consacrée au thème « Réinventer la créativité et la pensée critique avec l'intelligence artificielle ». Il récompensera les projets qui démontrent comment des enseignants et des apprenants, dans des contextes variés, interagissent avec des systèmes d'intelligence artificielle (IA) de manière à contrer les effets d'uniformisation de l'IA et à encourager la pensée critique, l'imagination et la créativité, en s'appuyant sur des pratiques fondées sur des données probantes. Le Prix cherche à mettre en lumière les meilleures pratiques qui résistent à la délégation de la créativité aux machines et qui examinent plutôt comment l'IA peut élargir les horizons de l'ingéniosité humaine à tous les niveaux d'éducation, aussi bien dans les environnements d'apprentissage formels que non formels.

#### Qui peut se porter candidat ?

Particuliers, institutions, organisations non gouvernementales ou autres entités.



## Critères d'éligibilité

- ✓ Le projet est pertinent par rapport au thème de l'année
- ✓ Le projet doit être mis en œuvre depuis au moins 1 an et présenter des preuves d'activités concrètes
- ✓ Le projet et son organisation ne doivent pas être affiliés à l'UNESCO ou recevoir de financement de l'UNESCO

## Les axes et les périmètres des soumissions

Les candidatures doivent présenter les stratégies et techniques mises en œuvre pour cultiver la pensée critique, la recherche créative et l'imagination avec l'IA. Chaque soumission devra apporter des éléments d'information sur les aspects suivants :

- ✓ **Contextes d'utilisation et de cocréation avec l'IA**
  - Les contextes dans lesquels les enseignants et les apprenants utilisent l'IA pour développer la pensée critique et la créativité.
- ✓ **Stratégies pédagogiques qui encouragent la pensée critique et la créativité**
  - La manière dont les enseignants intègrent les outils d'IA pour encourager les apprenants à interagir de façon critique et créative avec l'IA.
- ✓ **Apprendre avec l'IA**
  - Comment les élèves utilisent l'IA pour questionner, analyser, explorer, écrire, résoudre des problèmes ou créer ;
  - Comment les élèves affrontent des questions complexes et résistent à la tentation d'externaliser leur réflexion ;
  - Comment l'IA influence la motivation, la participation, la collaboration et la pensée critique.
- ✓ **Évaluation et preuves de la pensée critique et de la créativité avec l'IA**
  - Comment la pensée critique et la créativité soutenues par l'IA sont évaluées.
  - Des preuves qualitatives ou quantitatives, telles que des productions d'élèves, des réflexions ou des retours de pairs.

## Critères de sélection

- ✓ **Contextes d'apprentissage** : Le projet doit fournir des descriptions précises des contextes et des conditions dans lesquels l'IA est utilisée pour favoriser la pensée critique et la créativité.
- ✓ **Innovation pédagogique** : Le projet doit démontrer une intégration créative et pertinente de l'IA favorisant la pensée critique et la créativité.
- ✓ **Preuves d'apprentissage** : Le projet doit présenter des éléments qualitatifs ou quantitatifs clairs montrant le développement des capacités de pensée critique et de créativité des élèves grâce à l'utilisation de l'IA.
- ✓ **Inclusion et équité** : Le projet doit montrer la manière dont l'IA a permis d'atteindre des apprenants exclus, marginalisés ou désengagés.

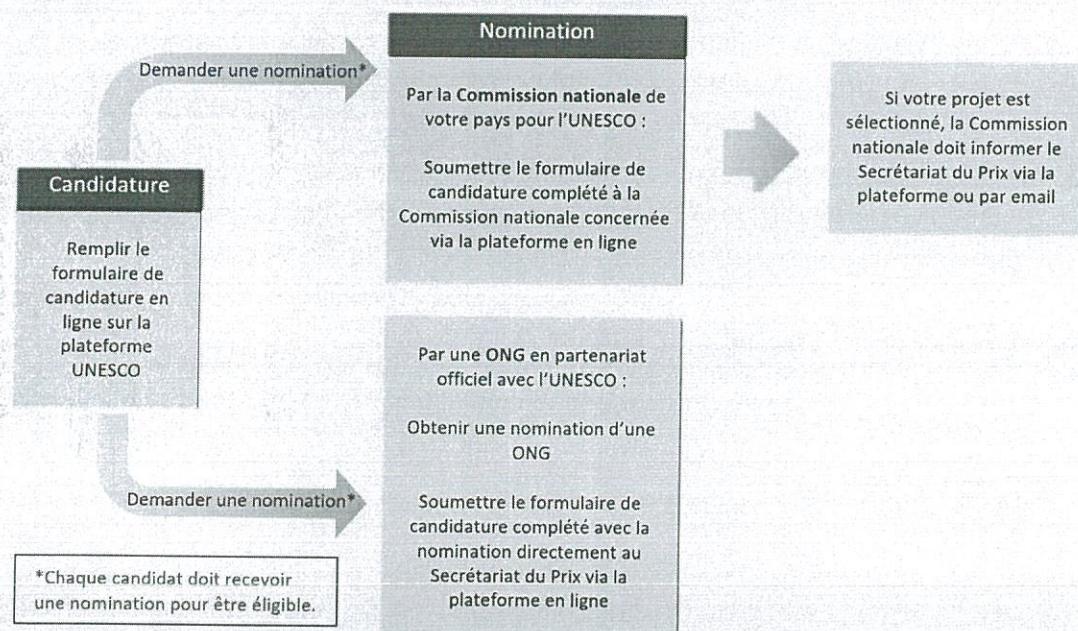


- ✓ **Pouvoir d'agir et expression** : Le projet doit mettre en évidence du choix, de la curiosité et de l'autorat des apprenants dans des environnements d'apprentissages soutenus par l'IA.
- ✓ **Adaptabilité à d'autres contextes** : Le projet doit fournir des indications sur la manière dont l'initiative peut être adaptée pas d'autres enseignants dans des divers contextes éducatifs.

*\*Si des outils numériques sont utilisés pour la réalisation des activités du projet, le Prix donne la priorité aux projets qui déploient des outils offrant un accès illimité à leurs fonctionnalités principales sans imposer de frais aux utilisateurs cibles.*

*\*Le Prix n'est pas un programme de subvention destiné à soutenir de nouveaux projets ou organisations. Le prix vise à reconnaître les projets et activités déjà mis en œuvre, ainsi que des individus/institutions/organisations, pour une utilisation créative des technologies dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement et de l'apprentissage.*

## Pour les candidats : Comment soumettre sa candidature et solliciter une nomination ?



1. **Contactez un organisme de nomination** : Si votre projet/programme répond aux critères, veuillez prendre contact le plus tôt possible avec l'organisme de nomination approprié pour faire part de votre intérêt à postuler pour le Prix.
  - Liste des Commissions nationales pour l'UNESCO
  - Liste des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO
2. **Créez votre compte** : Demandez la création d'un compte utilisateur et indiquez via quelle entité vous candidatez : [www.unesco.org/ict-ed-prize/register](http://www.unesco.org/ict-ed-prize/register).
3. **Allez sur la plateforme en ligne** accessible sur [www.unesco.org/ict-ed-prize](http://www.unesco.org/ict-ed-prize) et renseignez le formulaire en ligne en **anglais** ou en **français**.



4. **Présentez votre projet/programme** de façon claire et structurée, en suivant les instructions données dans le formulaire et en respectant la limite de mots indiquée. Tous les documents additionnels (publications, photos, vidéos) doivent être transmis électroniquement via le système en ligne.

5. **Assurez-vous que votre projet a bien reçu une nomination**

<b>Si vous souhaitez recevoir une nomination par la Commission nationale de votre pays</b>	<b>Si vous souhaitez recevoir une nomination par une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Remplissez le formulaire de candidature et soumettez-le via la plateforme en ligne de l'UNESCO pour examen et possible nomination par la Commission nationale concernée</li> <li>➤ En cas de sélection, la Commission nationale fournira la nomination via la plateforme en ligne de l'UNESCO et la soumettra au Secrétariat du Prix</li> <li>➤ Veuillez noter qu'une Commission nationale ne peut pas soumettre plus de trois nominations</li> </ul> <p>Nous recommandons vivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* De contacter au plus tôt la Commission nationale de votre pays lorsque vous remplissez le formulaire</li> <li>* Certains pays peuvent avoir un processus de sélection national et des délais internes de soumission des candidatures. C'est pourquoi il est crucial d'entrer en contact avec la Commission nationale concernée dès le début du processus de candidature afin de soumettre votre candidature dans le respect des délais et des directives de la Commission nationale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifiez une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO</li> <li>➤ Fournissez à cette ONG des informations sur votre projet et demandez une nomination</li> <li>➤ Recevez une nomination (sous forme de lettre) à joindre à votre candidature en ligne</li> <li>➤ Soumettez votre candidature au Secrétariat du Prix via la plateforme en ligne de l'UNESCO</li> </ul>

Veuillez noter **que chaque candidat doit obligatoirement recevoir une nomination pour être éligible**. Tout formulaire **non approuvé** par la Commission nationale ou sans lettre de nomination émise par une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO ne pourra être accepté par le Secrétariat.

**En cas de difficultés pour joindre un organisme de nomination** : veuillez contacter le Secrétariat du Prix.



### **Pour les organismes de nomination – Commissions nationales pour l'UNESCO et ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO : Comment effectuer une nomination ?**

1. **Examinez les candidatures** : Informez toute partie concernée et mettez en place un comité de sélection ou un jury pour examiner les candidatures.
2. **Soumettez trois nominations maximum** : Sélectionnez les trois meilleurs candidats dont les projets répondent au thème de l'année. Collaborez avec eux pour la préparation de la candidature en ligne.

<b>Commission nationale pour l'UNESCO</b>	<b>ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les commissions nationales peuvent accéder à la plateforme avec leurs comptes UNESCO génériques. Pour accéder au formulaire de candidature, la Commission nationale doit:               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivez le lien fourni vers l'application ou accédez à la plateforme en ligne ici: <a href="http://www.unesco.org/ict-ed-prize">www.unesco.org/ict-ed-prize</a></li> <li>• Sur la page de connexion, entrez le nom d'utilisateur (natcom.yourcountryname@natcom.unesco.org)</li> <li>• Saisissez le mot de passe associé au compte UNESCO de la Commission nationale</li> </ul> </li> <li>➤ Une Commission nationale peut aussi initier le processus de nomination et soumettre une candidature au nom d'un candidat.</li> <li>➤ Pour effectuer une nomination, la Commission nationale doit éditer le formulaire en ligne du candidat en saisissant une recommandation écrite dans les champs appropriés, en anglais ou en français, et expliquer pourquoi le projet du candidat mérite de recevoir le Prix (350 mots maximum).</li> <li>* Si, en raison de problèmes techniques, la Commission nationale ne peut pas accéder à la plateforme en ligne pour soumettre la nomination, elle peut envoyer une lettre de nomination ou informer le Secrétariat du Prix par email.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si vous êtes sollicitée par un candidat à qui vous souhaitez envoyer une nomination, rédigez une lettre de nomination qu'il joindra au formulaire de candidature en ligne.</li> <li>➤ Une ONG peut aussi soumettre une candidature au nom d'un candidat. Pour créer et remplir une demande de candidature, veuillez-vous référer aux directives pour les candidats.</li> </ul>

Toute demande de renseignements concernant la procédure de candidature peut être adressée directement au Secrétariat du Prix UNESCO-Roi Hamad Bin Isa Al-Khalifa pour l'utilisation des TIC dans l'éducation : [ictprize@unesco.org](mailto:ictprize@unesco.org)

**Au plaisir de recevoir vos candidatures et nominations !**

Fw: خطاب رقم 247- الإعلان عن جائزة اليونسكو - الملك حمد لعام 2026

From Cultural Attache Cairo <Cultural.Attache.Ca@moe.gov.bh>

Date Thu 4/23/2026 1:34 PM

To vp student <vp\_student@unv.tanta.edu.eg>

Cc Vp.pg@bu.edu.eg <Vp.pg@bu.edu.eg>

 4 attachments (1 MB)

الإستمارة باللغة الفرنسية.pdf; خطاب اليونسكو باللغة الفرنسية.pdf; الإستمارة باللغة الإنجليزية.pdf; خطاب الإعلان عن الجائزة

السلام عليكم ورحمنة الله وبركاته

أرفق لكم الخطاب رقم 247  
بشأن الإعلان عن جائزة اليونسكو - الملك حمد بن عيسى آل خليفة لاستخدام تكنولوجيا المعلومات والاتصال  
في مجال التعليم لعام 2026

آملين التكرم بالإعلان عن الجائزة

وتفضلوا بقبول وافر التحية وخالص التقدير

عابدة فتحي درويش

سكرتيرة المستشار الثقافي

الملحقية الثقافية بسفارة مملكة البحرين بالقاهرة

رقم الفاكس (33458262) +202

الهواتف الأرضية (33447606-33447607) +202

الخط الساخن (01024322016) للتواصل وقت الدوام الرسمي